

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement n° 522-2017

**AVIS PUBLIC**, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, que le conseil de cette municipalité à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 11 septembre 2017 a adopté le règlement n° 522-2017 règlement décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal du 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

1. Par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire), le 27 octobre 2017.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 2<sup>e</sup> jour de novembre 2017.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma  
Directeur général et secrétaire-trésorier